

*** CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022 ***

Présidents d'Honneur

Patrick MARTINELLI – Maire de Pierrefeu du Var
Messieurs Gaston LANZA, Pierre GILLY : à titre posthume
Membre d'Honneur : Monsieur Maurice PERRIER

Président

Yves LOPEZ

26, Impasse Carraire – St Michel – 83390 Pierrefeu du Var
☎ 04 94 48 16 33 - ☎ 06 43 56 21 58

Vice-présidents

Bernard FRESSE

« Communication – Informatique - Protocole »

7, Rue Pablo Picasso – 83390 Pierrefeu du Var
☎ 09 80 38 46 48

Jean Pierre PEREZ

« Défense des droits »

1, Les Clairettes du Haut – 83390 Pierrefeu du Var
☎ 04 94 28 26 41

Secrétariat administratif

Jules SICARD

382, Boulevard Gambetta
83390 Cuers ☎ 04 94 48 50 07

Trésoriers

Jacques LEROY

10, Impasse des Géraniums – Chemin de Sigou
83390 Pierrefeu du Var ☎ 06 10 23 16 28

Mme Janine CARRASCO

92, Ave des Combattants d'AFN
83390 Pierrefeu du Var ☎ 06 03 30 15 61

Secrétariat aux Droits

Jean Pierre PEREZ

1, Les Clairettes du Haut – 83390 Pierrefeu du Var
☎ 04 94 28 26 41

Ernest GALVEZ

102, Allée des Lilas – 83260 La Crau
☎ 04 22 79 29 93

Secrétariat « Manifestations - Sorties »

Jean Claude GERMONE

19, Chemin de la Gravière – 83390 Pierrefeu du Var
☎ 06 86 66 33 54

Mme Paulette AILLAUD

4, Chemin Jean Court – 83390 Pierrefeu du Var
☎ 06 22 35 17 82

Porte-drapeau

Henri NOFERI

52, route de Cuers
83390 Pierrefeu du Var
☎ 04 94 28 21 08

Daniel BONISSENT

24, Jean Court le Haut
83390 Pierrefeu du Var
☎ 06 82 75 29 74

Vérificateurs aux Comptes

Mme Suzanne BARBERO – Daniel BONISSENT- André RIGUIG

Pour joindre l'Association par internet :

yveslopez46@aol.com

Site Internet ACPG

<http://acpg.chez.com/ACPG/>



Bulletin de Liaison



**ACPG CATM OPEX CS D'AC
PIERREFEU DU VAR**

**BULLETIN N° 69
MARS 2022**



**Compte-rendu de
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Du vendredi 4 février 2022**

04 février 2022
Assemblée Générale
des
ACPG CATM
OPEX CS d'AC



Nos moments conviviaux de 2021

Repas champêtre au stade



Repas du 5 décembre

Le mot du président



Décidément, les années se suivent et se ressemblent. Nous avons débuté l'année 2021 avec une pandémie de COVID 19 assez soutenue, mettant à mal la santé de nos concitoyens et impactant la vie de chacun d'entre nous. C'est pour cela, que nous avons réalisé notre assemblée générale 2021 en comité restreint, à l'extérieur, bravant la pluie, le vent et le froid.

C'est la mort dans l'âme que nous n'avons pas pu invité les membres de notre association ainsi que nos amis qui partagent nos valeurs, à nous rejoindre, pour commémorer cet événement et partager un moment de convivialité en dégustant la traditionnelle galette .

Nos espoirs reposaient sur la vaccination massive de la population afin d'enrayer cette pandémie. Mais la campagne de vaccination a été longue et fastidieuse à se mettre en place car au début les vaccins faisaient défaut. Puis, petit à petit, grâce à la vaccination de masse, aux périodes de confinement, aux gestes barrières et au port du masque, la situation s'est peu à peu améliorée.

La cérémonie du 8 mai s'est déroulée en comité restreint, sans les enfants des écoles, sans les Anciens Combattants, sans public. Cérémonie sans âme, bien triste en vérité.

Et puis, le ciel s'est éclairci ! Moins de contaminations, moins de contraintes sanitaires, enfin on pouvait reprendre une vie presque normale.

Nous en avons profité pour organiser un repas champêtre, au stade, en août. Il fut apprécié de tous les participants qui étaient demandeurs et qui avaient besoin de ce moment festif. Nous avons frôlé la centaine de convives ! Un succès.

L'été s'est déroulé sans problème majeur, nous avons enchaîné nos cérémonies, nos repas du 11 novembre et du 5 décembre qui ont pu être organisés dans des conditions acceptables de sécurité. Seules nos traditionnelles sorties à caractère mémoriel n'ont pas été mises en place afin de ne pas exposer nos anciens et de préserver leur santé.

Bilan mitigé pour cette année 2021 toujours à cause de ce satané virus et de ses différents variants.

Bref, 2021 fut une année difficile, moralement parlant, car tout ce que nous avons envisagé n'a pu être réalisé et nous nous sommes seulement contentés d'honorer nos morts lors des cérémonies officielles.

Que nous réserve 2022 ?

En ce début d'année, il semblerait que la situation s'améliore de jour en jour. Le gouvernement allège les restrictions, autorise les rassemblements, ouvre les discothèques, suspend les jauges dans les stades, bref lâche du lest. Mais ce n'est pas pour autant que nous sommes sortis d'affaire. Il ne faut pas baisser notre garde, de continuer à faire attention, de prendre soin de nous et de nos proches en prenant les mesures qui s'imposent.

Si tout redevient normal, si nous revivons dans les mêmes conditions qu'avant la pandémie, nous reprendrons nos activités, celles que nous vous avons préparé pour cette année.

Dès que nous le pourrons, dès que nous aurons le feu vert des autorités sanitaires et les autorisations préfectorales, je vous promets de mettre tout en œuvre pour reprendre nos activités, qu'elles soient mémorielles ou conviviales.

Je sais que nombreuses sont les personnes qui attendent cela avec impatience.

L'an dernier, huit d'entre nous ont quitté. Vous trouverez leur nom un peu plus loin dans ce bulletin. De nouveaux adhérents nous ont rejoint l'an dernier mais pas suffisamment pour combler le vide laissé par ceux qui sont partis. Les effectifs ont quelque peu diminué l'an dernier. Mais force est de constater que la famille « Anciens Combattants » se réduit d'année en année, les OPEX ne souhaitant pas rejoindre les « Anciens ».

Je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration pour toute l'aide qu'ils m'apportent dans ces moments difficiles. Merci à toute l'équipe qui développe une vraie Fraternité d'Armes et un réel Esprit de Corps.

Yves LOPEZ

Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2022

Respectant les normes sanitaires, et surtout ne souhaitant pas exposer la santé de nos aînés à une contamination virale due aux différents variants sévissant dans nos régions, la décision a été prise de tenir notre 49^{ème} assemblée générale en comité restreint.

C'est à la salle Malraux, en présence de monsieur Patrick Martinelli, maire de Pierrefeu du Var, de monsieur Marc Benintendi, maire adjoint chargé des associations et de monsieur Michel Hainigue, correspondant défense pour la commune que s'est ouvert la séance.

Après avoir présenté l'ordre du jour, ce dernier ayant été approuvé par l'assemblée, le président a tenu à honorer la mémoire des huit Anciens Combattants ou sympathisants qui nous ont quittés durant l'année 2021 en faisant respecter une minute de silence. Il associe à son hommage tous nos Frères d'Armes tombés pour la France que se soit à l'intérieur ou hors de nos frontières, aux forces de l'ordre, policiers et gendarmes ainsi que toutes les victimes du terrorisme sans oublier nos pompiers, qu'ils soient professionnels ou volontaires.

Yves LOPEZ aborde l'ordre du jour. Il demande à ses camarades de présenter l'état des lieux de l'année écoulée.

Rapport d'activités : Jules SICARD, secrétaire, a résumé les réunions effectuées, les manifestations patriotiques, les informations transmises, l'action sociale et les liens avec la municipalité.

Compte financier : Jacques LEROY, trésorier, a commenté les comptes qui ont été clôturés au 31.12.2021 et rappelle que la gestion de notre association est rigoureuse. Au regard des chiffres, les vérificateurs aux comptes par la voix de Daniel BONNISSENT ont donné quitus.

Défense des droits : Jean-Pierre PEREZ, défense et droits, en collaboration avec Ernest GALVEZ a présenté le bilan des actions menées auprès des adhérents ainsi que l'évolution des droits des Anciens Combattants.

Projet d'activités 2022 : Ce document prévisionnel a été élaboré en tenant compte des commémorations patriotiques et sorties conviviales. Il est à noter

que les permanences ou les conseils d'administration se tiendront le 1er lundi de chaque mois de 9h00 à 11h00 à l'exception des périodes estivales. Toujours salle Graziani, mais au 1er étage.

Jean-Claude GERMONE aidé par Paulette AILLAUD expose les différents projets de sorties conviviales ou à caractère mémoriel pour l'année à venir.

Ont été retenus :

- 1) visite du musée de la préhistoire à Quinson avec repas sur place.
- 2) Visite du musée de la Légion Etrangère à Aubagne avec repas à l'institution des invalides de la Légion Etrangère à Puyloubier.
- 3) Visite du mémorial de la déportation aux Milles avec repas sur place.
- 4) Visite de la forteresse de Mont-Dauphin et d'un ouvrage de la ligne Maginot dans la vallée du GUIL (cette sortie ne peut être réalisée que sur deux jours)

D'autres voyages internationaux sont à l'étude, ils ne vous seront présentés que si la situation internationale s'améliore.

N'oublions pas le devoir de mémoire avec le conseil municipal des jeunes.

La visite du mémorial du débarquement de Provence au Mont-Faron est prévue en mai.

Nous espérons pouvoir nous rendre au cimetière américain afin de rendre hommage à Erwin Lemke en septembre ou octobre avant que le conseil municipal des jeunes ne soit renouvelé.

Cotisation 2023 :

Le président souligne qu'à la faveur d'une maîtrise minutieuse des dépenses et du peu de dépenses engagées l'an dernier, il propose que les cotisations 2023 restent inchangées à savoir : 20 euros pour les Anciens Combattants et sympathisants et 12 euros pour les conjoints survivants d'anciens combattants.

Avant d'arriver à son terme, le président adresse de vifs remerciements à la Municipalité, aux services techniques de la mairie, aux associations amies et à toutes les personnes qui, par leur soutien ont participé à la réalisation de nos projets. Il remercie aussi son équipe qui, par son travail assidu et par ses compétences diverses et variées, n'auraient pu aboutir à de tels résultats.

Monsieur le Maire ayant du s'absenter en cours de séance non sans avoir au

préalable eu des paroles d'encouragements pour nos actions et nos participations actives aux cérémonies patriotiques, ainsi que ses remerciements pour notre implication dans le cadre du devoir de mémoire, la parole a été donnée à monsieur BENINTENDI, son adjoint .

A la question concernant l'aménagement de l'accès de la stèle du rond-point des Harkis, il a répondu qu'il allait tout mettre en œuvre afin que les travaux soient faits par les services techniques de la mairie dans les plus brefs délais.

Le président a abordé la question sur la nécessité d'avoir, comme dans les villages environnant une maison du combattant, un local que l'association souhaiterait aménager en y créant une bibliothèque, en y exposant des médailles, des tableaux, des souvenirs donnés par les anciens combattants du village ou leur famille, et enfin une vraie salle de réunion dans laquelle ils pourraient travailler sereinement.

Le problème étant complexe, monsieur Benintendi a proposé de se réunir avec monsieur le maire afin de débattre sur la possibilité de nous octroyer une salle bien à nous.

Après nous avoir assuré de son soutien et ses remerciements pour notre implication dans le cadre du devoir de mémoire envers les jeunes générations, pour être toujours présents lors des cérémonies patriotiques et d'honorer nos morts afin qu'ils ne tombent pas dans l'oubli et d'aider ceux qui, un jour ont été appelé à servir notre Drapeau et défendre les Armes de la France, il nous a félicité pour notre engagement et notre volontariat.

Avant de clore cette Assemblée Générale, le Président invite l'assemblée à se lever et à entonner La Marseillaise.

+--+--+--+

LE MOT DU TRESORIER

Compte financier 2021



L'année 2021 est terminée et avec Janine CARRASCO, notre équipe de trésoriers a assuré sa mission de gestion de la trésorerie de l'Association.

Compte tenu des mesures prises par le Gouvernement nous avons eu une activité très restreinte qui s'est soldée par 3 repas (Champêtre, 11 novembre, le 5 décembre). Comme nous n'avons pas engagé de dépenses en dehors de nos impondérables nous avons eu au 31 décembre 2021 à notre compte à la caisse d'épargne 3555,62 €

Notre budget a été de : 12216,27 représentant les cotisations, la participation des Adhérents, la subvention annuelle de 1600,00 € identique à l'année précédente et comme chaque année nous réitérons les remerciements que nous avons formulé lors de sa réception à Monsieur le Maire et au Conseil municipale pour ce maintien malgré un contexte économique difficile.

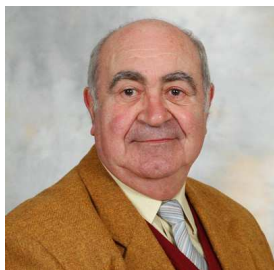
Nos dépenses impondérables malgré l'activité très réduite de notre Association sont de 8760,00€. Elles représentent les règlements des : Assurances MAIF – achats pour le bureau – abonnements - frais de banque – gerbes funéraires et de cérémonies – cotisation et représentation - 3 repas - Elles sont détaillées dans le tableau du compte financier 2021.

Pour les raisons citées ci-dessus il a été tenu une Assemblée générale restreinte pour pouvoir continuer à administrer notre Association et obtenir le quitus de nos comptes 2021.

Sachant que nos ressources principales sont les cotisations annuelles des Adhérents, nous invitons les personnes qui ont l'habitude de payer lors de l'Assemblée générale de nous faire parvenir par courrier le règlement de cette cotisation annuelle dont le prix n'a pas changé page 7 soit 20,00 € ou 12,00 € pour les Veuves des Anciens Combattants

En espérant que l'année 2022 nous apporte une plus grande liberté et que nous puissions de nouveau nous réunir, et surtout que nous puissions faire vivre notre Association. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre fidélité

*Le Trésorier
J. LEROY*



RECONNAISSANCE ET DEFENSE DES DROITS DES ANCIENS COMBATTANTS

Les Crédits de la mission « anciens combattants, mémoire et liens avec la nation » réduits de 3.5 % pour 2022 ajustés à la baisse de 5 % du nombre des bénéficiaires des pensions et prestations. Toutefois la revalorisation est de 7 % pour le point PMI. Une

enveloppe de crédits financerait aussi la revalorisation de l'indice des PMI pour 18,8 millions d'€ et 116,3 millions d'€ liés aux pensions militaires d'invalidité.

Valeur du point de pension fixé à 15,05 au 1^{er} janvier 2022.

Soit une augmentation de 2,4 % qui porte la retraite du combattant à 782,60 € par an.

Droits acquis et fiscaux maintenus pour l'année 2022 :

La retraite du combattant est attribuée aux titulaires de la carte du combattant ayant atteint 65 ans, en témoignage de la reconnaissance de la nation.

La dotation se poursuivra dans les années, tendance à retenir suite au nombre de titulaires de la carte du combattant OPEX et âgés de moins de 65 ans au 1^{er} janvier 2022, les effectifs progressant de 12 8800 env. par ans sur 5 ans.

Progression des moyens alloués aux actions de solidarité, en progression de 1,94% en 2022, permettant de couvrir l'inflation sur les majorations légales des rentes mutualistes dans la limite d'un plafond.

Cette enveloppe permettra aussi de verser des subventions aux associations.

Financement d'aides octroyées aux anciens combattants et conjoints survivants, sous la responsabilité de l'ONAC VG.

Les Veuves d'anciens combattants âgées de 74 ans et plus, bénéficient de la ½ part fiscale de leur vivant suite à l'ancien combattant, de même pour la veuve dont l'ancien combattant de moins de 74 ans percevait la retraite du combattant.

ENFANTS DE HARKIS :

Le décret n° 2018-1320 du 28 décembre 2018 institue le dispositif d'aide dès le 1^{er} janvier 2019

Jusqu'au 31 décembre 2022 pour les enfants de harkis, moghaznis et personnels de diverses formations supplétives de statut civil et droit local et assimilé au moment de la demande:

Justifier d'une résidence stable et effective en France et avoir séjourné au moins 90 jours dans un des camps et/ou hameaux de forestage.

Ce dispositif est destiné à porter une aide de solidarité aux destinataires, en logement, santé, formation et insertion professionnelle. (services ONAC).

FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE ET COMBATTANTS D'ALGERIE, TUNISIE, MAROC :

Motion finale du Congrès National :

- Objectif d'atteindre le point à 20 € pour une pension plus décente.
- Dénonciation de la non-réversibilité, pour la veuve, de la retraite du combattant réclamée depuis de nombreuses années.
- La délivrance de la carte d'ancien combattant d'Afrique du Nord, après le 2 juillet 1962 et jusqu'en juillet 1964, dans les cas particuliers aux rapatriés sanitaires n'ayant pas les 120 jours.
- Demande de la levée des inégalités qui frappent les pupilles de la nation et les orphelins de guerre.
- S'insurge contre la dévalorisation des titres de guerre, par la création en 2016 de la médaille de reconnaissance aux victimes du terrorisme qui se porte directement après l'ordre national du mérite, au 5ème rang protocolaire des décorations françaises et avant les croix de guerre, déclenchant une vive protestation des associations d'A C.
- Maintien des moyens alloués à la politique de Mémoire dont la légère hausse permettra le financement pour les commémorations et le 60ème

anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie et le 80^{ème} anniversaire de la Seconde Guerre mondiale. Publications et actions pédagogiques, renforcer la transmission auprès des jeunes générations du devoir de mémoire et de l'histoire des grands conflits. Elles sont nécessaires à mesure que les générations qui ont connu la guerre s'éteignent.

- Nouvelles demandes pour l'indemnisation des orphelins de parents victimes d'actes de barbarie, qui prend la même forme que celle accordée aux orphelins de victimes de persécutions antisémites.

COMMUNICATION OFFICIELLE :

Les soldats « fusillés pour l'exemple » pendant la Première Guerre mondiale vont être tous réhabilités, près d'un siècle après les premières réhabilitations. Ces hommes qui sont morts pour la France entre 1914 et 1918 verront enfin leurs noms réhabilités. Ils n'ont pas supporté cette violence et décider de ne plus combattre et sortir des tranchées. La réponse a été violente « fusillés pour l'exemple »; afin de conserver l'ordre dans la troupe...

Près de 700 hommes confrontés à la réalité de la guerre ont été fusillés. 2500 condamnations ont été prononcées par les conseils de guerre. Plusieurs hommes d'Etat durant des décennies, ont montré vouloir la réintégration des fusillés dans la mémoire nationale, enfin...

A C P G * C A T M * O P E X « Défense des Droits »
Le Vice-président
Jean Pierre PEREZ

Des nouvelles des nôtres

Ils nous ont quittés en 2021

Mr René CASANOVA – CATM - en Corse en 2020

Mr Jean CLAIN - CATM - le 27 03

Mme Denise LANZA - Vve de Guerre - le 09 07

Mr André CASIMIR - Guerre d'Indochine - le 15 07

Mr Valentin POUGET - ACPG - le 06 08

Mme Gisèle GILLY - CSAC - le 28 11

Mr Jean-Paul VALLDENEU - CATM - le 19 10

Mme Paulette AUMERAN - CSAC - le 25 10

Il est à noter que

- Mme Denise LANZA était l'épouse de Mr Gaston LANZA, notre premier président et marraine de notre drapeau.
- Mr Valentin POUGET était notre dernier adhérent ayant participé à la seconde guerre mondiale.
- Mr André CASIMIR était notre seul combattant des guerres d'Indochine.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à leur famille et à leurs proches.